

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt mars à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	22
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **COQUARD** Jean-Michel, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **BESSON** François, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **MILOT** Christine, **PACCOUD** Anaïs, **FONTAINE** Vincent, **LEBLANC MORTAGNE** Hélène et **GERVAIS** Julien

Pouvoirs : Marc Neyra donne pouvoir à René Blanchet
Patricia Gaigneux donne pouvoir à Anne-Sophie Privolt

Secrétaire : Dominique SCHMITT

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 13 février 2023 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Trois déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Bâti sur terrain propre	555 chemin de Charpenay	M. TOULET	M. et Mme BENETIERE	8 rue Pierre BOURGEOIS 69 300 Caluire et Cuire
Bâti sur terrain propre	772 Chemin de Serveau	M. GENEST et Mme BOUCHARINC	M. SURMA et Mme COLOMBANT	56 Rue Tête d'Or 69 006 Lyon
Bâti sur terrain propre	767 Chemin du Parozet	Mme BIARD et Mme JALABERT	DESIGN CONCEPT IMMOBILIER	473 Rue Claude Vignard 69 400 Villefranche

III – AFFAIRES FINANCIERES

➤ Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur Dominique Schmitt rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer annuellement les taux d'imposition des impôts directs locaux.

Pour rappel, suite à la réforme de la taxe d'habitation, les différents produits d'imposition ont été répartis de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.98 % (vote à taux constant)
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 25.80 % (vote à taux constant)

Compte-tenu de la revalorisation nationale des bases fiscales de 7.1% actée dans la Loi de Finances 2023, la Commission finances a élaboré le Budget primitif 2023 à taux constants et propose d'estimer le produit des taxes fiscales à hauteur de 1 255 000 €, contre 1 097 250 € en 2022.

Il est proposé de répartir le produit fiscal total de la façon suivante :

- Contributions directes : 720 000 €
- Compensation de la taxe d'habitation : 530 000 €
- Compensation des exonérations de taxe foncière : 5 000 €

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il sera proposé de voter cette taxe à taux constant par rapport au précédent taux de taxe d'habitation générale fixé à 13.35 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux de la fiscalité directe locale comme suit pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.98 % (vote à taux constant)
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 25.80 % (vote à taux constant)
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13.35% (vote à taux constant)

➤ Vote du Budget primitif 2023

Monsieur Dominique Schmitt présente le projet de Budget primitif 2023 élaboré par la Commission Finances.

Les principales données de ce projet sont les suivantes :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 550 719.26 €,
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 505 251.26 €.

Soit un budget total de 6 055 970.52 € au titre de l'exercice 2023.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses ont été évaluées au regard de l'augmentation de certains postes de dépenses tels que l'énergie et les carburants. L'évolution du chapitre 012 (dépenses de personnel) s'explique par plusieurs facteurs : avancements automatiques d'échelons, augmentation de la valeur du point d'indice en année pleine au lieu de 6 mois, augmentation des indices liés au smic, ajout de temps de garderie et de cantine, enveloppe prévisionnelle permettant d'accroître le personnel voirie-entretien pour le ménage et le personnel culture pour une aide ou un recrutement éventuel à la bibliothèque, intégration prévisionnelle d'une revalorisation du système de prime (RIFSEEP).

Une ligne exceptionnelle de 125 164.14 € est inscrite en dépenses au titre de l'admission en non-valeur de la créance éteinte de La Métallerie Orcétoise, votée lors du précédent Conseil municipal. Une recette de 128 000 € est inscrite en recettes au titre de la même opération.

En recettes, l'excédent de fonctionnement reporté au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1 498 619.26 € contre 1 082 221.06 € l'an passé. Les recettes tirées de la fiscalité directe locale ont été prévues conformément aux principes précédemment détaillés.

Les dépenses étant inférieures aux recettes, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 1 733 994.12 € contre 1 298 118.06 € l'an passé. Ce virement constitue simultanément une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement : il s'agit de la capacité dont dispose la Commune pour financer, sur fonds propres, les investissements prévus.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ont été évaluées par la Commission finances en collaboration avec les présidents de chaque commission. Outre les restes à réaliser d'un montant de 178 753.15 €, et une fois le remboursement du capital de la dette inscrit, les crédits sont principalement consacrés à la réalisation des opérations suivantes : aménagements sportifs, Pôle Agora, aménagement des bâtiments communaux, aménagements paysagers et modes doux, mise en accessibilité de la Salle du Conseil et aménagement des locaux techniques. Le déficit d'investissement reporté au titre de l'exercice 2022 s'élève à 158 682.19 € contre 184 708.60 € pour l'an passé.

Les recettes sont notamment constituées du virement provenant de la section de fonctionnement et du montant de compensation inscrit au compte 1068 suite au vote de l'affectation des résultats. Elles sont complétées par le produit attendu de plusieurs subventions sollicitées auprès de l'Etat, du Département et de la Région, notamment dans le cadre des aménagements sportifs (terrain de football synthétique et couverture des terrains de tennis).

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 tel que présenté et joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du budget.

➤ **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat rétrocède aux communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions constatées l'année précédente sur le territoire communal.

Le Conseil départemental du Rhône est chargé de la répartition de ce produit et définit un certain nombre d'opérations susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le cadre de la subvention au titre des amendes de police. Sont par exemple concernés les projets suivants : l'étude et la mise en œuvre de plans de circulation, la création de parcs de stationnement, l'aménagement de carrefours ou encore les travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Les projets de création d'un cheminement piéton et de mise aux normes PMR des passages piétons du Chemin de la Fontaine d'une part, et de pose d'une barrière amovible pour la traversée des vélos Route de Saint-Fonds d'autre part correspondent à ce dernier thème et peuvent par conséquent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de ce programme. Cette opération correspond à un montant de 30 203.71 € HT. Le chiffrage et le contenu de ce projet sont détaillés, en séance, par Jean-Michel Coquard.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter un financement à hauteur de 80% de l'opération, soit un montant de 24 162.96 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental du Rhône une subvention de 80% du montant estimatif global au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations détaillées ci-dessus, s'engage à faire réaliser les travaux tels qu'énoncés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

IV - AFFAIRES SCOLAIRES

➤ **Utilisation des locaux scolaires : convention d'occupation à titre précaire et révoquant avec l'APE pour l'année scolaire 2022-2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Mairie de Pommiers met à disposition de l'Association des Parents d'Elèves les locaux de l'école primaire et de l'école maternelle pour l'organisation des missions d'études et de garderies assurées par l'association. Ces locaux appartenant au domaine public de la Commune, la signature d'une autorisation d'occupation précaire et révoquant au bénéfice de l'APE est nécessaire.

Cette convention a pour objet de formaliser l'utilisation des locaux scolaires pour les études surveillées et la garderie organisées par l'Association des Parents d'Elèves et d'en définir les conditions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'occupation des locaux pour l'année scolaire 2022-2023 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à son exécution.

V - TRAVAUX

➤ Point sur les travaux en cours

Monsieur Jean-Michel Coquard indique que les travaux prévus au titre du programme voirie 2023 ont débuté.

Monsieur Fabrice Futin détaille le projet d'aménagement piétonnier du Chemin du Neyra présenté par le Maître d'œuvre Aintégra Saône Beaujolais. Il présente ensuite la proposition du SYDER pour le passage en LED des équipements d'éclairage public des terrains de football et de tennis.

Monsieur Jean-Michel Coquard précise que la commission voirie porte un projet de système d'évacuation des eaux de ruissellement dans le secteur du Centre aéré. Les travaux ont été commandés la semaine dernière et seront réalisés dans le mois d'avril. Ils seront pris en charge financièrement par le Syndicat Mixte Beaujolais Azergues.

VI - URBANISME

➤ Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	1	16	4	0	24	5	0	0	2	0

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ Activité des commissions

- Commission affaires scolaires

Madame Anaïs Paccoud rappelle que le Conseil d'école a eu lieu le mardi 14 mars. Une demande de coin bibliothèque à l'intérieur de l'école a été formulée.

Madame Marie-Hélène Napoly indique que les CMJ et les Jeunes Pommes engagés ont pu échanger avec une représentante de l'armée. Elle souligne la qualité et la pédagogie de cette intervention.

Madame Laurence Bellot indique que le film sur lequel travaillent les CMJ sera présenté le 1^{er} avril lors de la journée de rassemblement des CMJ. Elle précise que le rallye vélo aura lieu le dimanche 14 mai et passera sur les Communes de Lucenay, Morancé, Anse et Les Chères.

Elle rappelle que, lors de la séance du 29 avril, les jeunes du CMJ voteront pour le concours de lecture de l'UNICEF.

- Commission urbanisme

➤ **Concours de Maîtrise d'œuvre**

Madame Béatrice Pierquin indique que le jury d'analyse des candidatures s'est tenu ce mardi 14 mars et a permis de retenir trois dossiers. Les demandes habituelles de pièces complémentaires suite à la sélection du jury ont été engagées auprès des entreprises concernées avant que la décision du Maire retenant les trois candidats puisse être prise officiellement. Les entreprises seront ensuite invitées à soumissionner. Une visite sur site aura lieu ce mardi 28 mars avec les trois candidats retenus. Les offres devront être remises pour le lundi 15 mai.

➤ **Accord-cadre pour le recrutement d'un urbaniste paysagiste**

Madame Béatrice Pierquin rappelle que les offres pour l'accord-cadre d'urbaniste paysagiste ont été remises ce mardi 14 mars. Trois dossiers ont été déposés. La commission d'analyse se tiendra le mardi 28 mars prochain.

➤ **Architecte des bâtiments de France**

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle Architecte des Bâtiments de France est en charge des dossiers de la Commune.

- Commission culture

Madame Béatrice Pierquin rappelle que la Fête du Printemps est organisée ce samedi 25 mars. L'accueil des nouveaux habitants aura lieu à 17h au cuvage de Jean-Michel Coquard.

VIII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux conscrits pour l'organisation des belles festivités qui ont eu lieu.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 17 avril à 20h30 à la Mairie de Pommiers

Fin du Conseil : 23h45